

## Création de nouveaux emplois permanents

Rapporteur : Monsieur le Président

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 a remplacé le District dans le cadre des dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Les compétences originelles du District au nombre de 7 sont passées à 9 avec la naissance de la Communauté d'Agglomération qui exerce ses missions dans les domaines suivants :

- les transports
- le développement économique d'intérêt communautaire
- l'habitat
- la politique de la ville
- la voirie et les parcs de stationnement
- l'élimination et le traitement des déchets
- les équipements culturels et sportifs
- et toujours l'incendie et secours et le financement des collèges.

Au 1<sup>er</sup> juin 2001, l'effectif global de la Communauté d'Agglomération est de 22 agents permanents.

Les instances de la Communauté sont maintenant installées et 11 commissions doivent être porteuses de projets relevant de leurs compétences.

De nombreux postes sont manquants pour répondre aux attentes des élus et le rythme de recrutement doit être réalisé sur le principe de postes adaptés aux besoins générés par les dossiers à traiter.

Dans un premier temps, il s'agit d'examiner une première tranche de 12 recrutements dont les caractéristiques sont examinées ci-après :

Compétences	Intitulé du poste	Objet du poste	Catégorie de la FPT	Cadres d'emploi ou grades
Economie	Directeur du développement Economique	- Direction et coordination de la compétence "Economie"	A	Administrateur territorial ou Ingénieur territorial ou Le cas échéant Contractuel
Exécutif de l'agglomération	Chargé des relations avec les Elus	- Relations avec les services et les Elus sous l'autorité du Président.	A	Contrat
Direction Générale	Chargé de la communication	- Coordination et Animation de la communication	A	Attaché territorial ou le cas échéant contractuel
Aménagement de l'Espace	Urbaniste	- Instruction et suivi des opérations d'aménagement, - Etudes opérationnelles de ZAC, DUP, - Responsable de l'urbanisme réglementaire et de la	A	Attaché territorial

		sécurisation des démarches de planification (SCOT, Schéma Directeur...)		
Administration générale	Assistant informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du parc et des réseaux,</li> <li>- Développement de programmes,</li> <li>- Interlocuteur du réseau Lumière</li> </ul>	B	Technicien ou rédacteur ou le cas échéant contractuel
Administration générale	Chargé de la logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits travaux de maintenance,</li> <li>- Petits achats,</li> <li>- Entretien des locaux,</li> <li>- Gestion des salles de réunions des 3 organismes navettes de la CAGB</li> </ul>	C	Agent technique

Compétences	Intitulé du poste	Objet du poste	Catégorie de la FPT	cadres d'emploi ou grades
Transport	Cadre d'exploitation	En charge de l'exploitation des marchés des affréteurs du Grand Besançon et Régisseur	A	Ingénieur territorial contractuel durant 3 ans (rémunération basée sur un 8 <sup>ème</sup> échelon d'ingénieur subdivisionnaire)
	Contrôleur	Contrôle et vérification de l'exploitation	C	Agent technique contractuel durant 3 ans (rémunération basée sur un 1 <sup>er</sup> échelon)
Toutes compétences	4 secrétaires et assistantes de Direction	Tenir le secrétariat <ul style="list-style-type: none"> <li>- du service transports, déplacements, voirie et parcs de stationnement,</li> <li>- de la Direction de l'Economie,</li> <li>- du service de l'Aménagement de l'Espace et du Projet d'Agglomération</li> <li>- des assemblées et des marchés.</li> </ul>	C	Adjoint ou agent administratif

Les recrutements seront annoncés par diffusion dans les journaux des collectivités locales, voire nationaux pour le poste de Directeur et l'Economie, auprès des Communes de la Communauté d'Agglomération et du Centre de Gestion du Doubs.

Un Jury de recrutement sera constitué pour chaque recrutement et composé pour les postes des catégories A et B du :

- Président de la Communauté ou de son représentant,
- Vice-Président chargé des Finances et du Personnel,
- la Présidente de la Commission des Finances et du Personnel,
- Vice-Présidents de la compétence concernée par le recrutement ou de leurs représentants,
- Représentant de la Direction Générale,
- Responsable des Ressources Humaines.

Pour les agents de catégorie C, le Président pourra donner délégation à un élu ou au Directeur Général pour le jury. Il sera rédigé un compte-rendu au Président de la Communauté, à Madame la Présidente de la Commission Finances personnel et au premier Vice-Président.

Sous réserve des recrutements définitifs le tableau des emplois permanents augmentera de 11 postes ouverts afin de porter le nombre total de poste à 28 (hors SYBERT). De façon opérationnelle, le recrutement de ces agents se ferait entre septembre et décembre 2001.

**La liste des emplois permanents sera modifiée en conséquence.**

**A la majorité de 116 voix pour et trois abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces recrutements.**

Pour extrait conforme,

Le Président